



École primaire publique de La Chapelle de la Tour

Place des Écoles

38110 La Chapelle de la Tour

Tél : 04 74 97 33 42 (maternelle) / 04 74 18 50 69 (élémentaire)

Protocole sanitaire applicable au 30 octobre 2020

Préambule : Ce protocole sanitaire sera applicable au 2 novembre 2020. Il a été élaboré par l'équipe enseignante et la mairie, et a été présenté aux délégués parents d'élèves pour avis. Il fait suite aux différents protocoles dans le contexte Covid, dont le dernier date du 30/10/2020.

1) Modalités d'organisation de reprise des cours

L'école est ouverte à tous les élèves selon les horaires suivants :

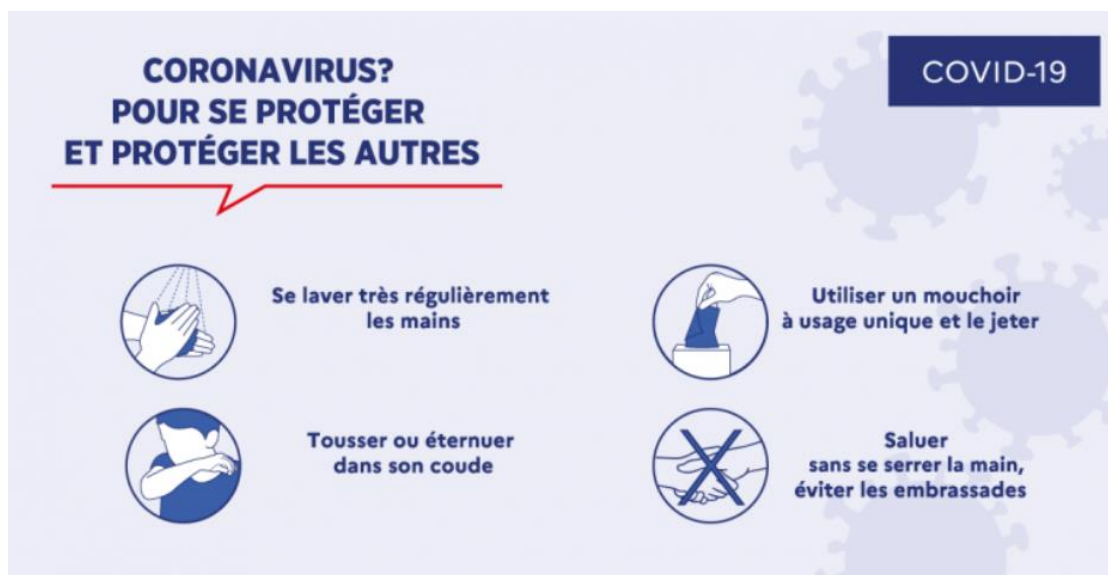
	MATIN	MIDI		SOIR
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
PS – MS – GS – CP	Entre 8h20 et 8h30	11h30	13h30	16h30
CE1 – CE2 – CM1 – CM2		11h30	13h40	16h40

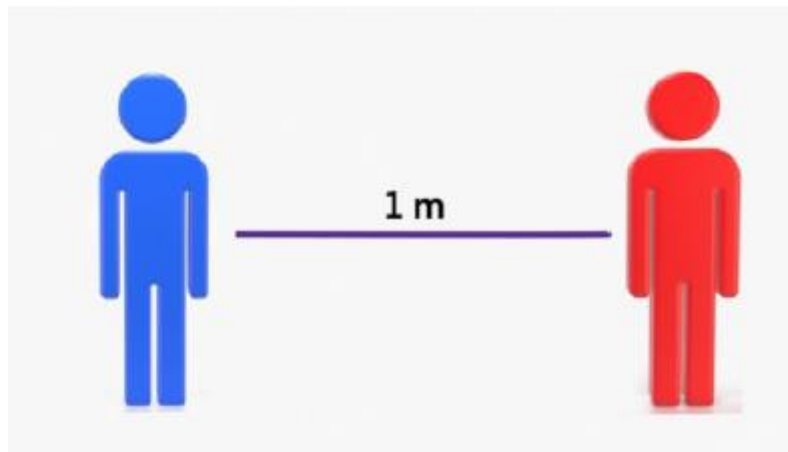
La mairie maintient la garderie du matin et du soir dans la limite des places disponibles par rapport aux conditions sanitaires actuelles. La restauration scolaire fonctionnera également normalement.

2) Consignes avant l'arrivée à l'école

Afin de préparer au mieux le déroulement de la journée scolaire quelques consignes avant l'arrivée à l'école devront être réalisées par chaque parent :

Pour rappel :





- Une information de votre part, sur les gestes barrières et la distanciation physique devra être faite à vos enfants. (Celle-ci sera également reprise par le personnel enseignant et les agents communaux).
- **Le port d'un masque « grand public » est obligatoire** pour les personnels et pour les élèves à partir de la classe de CP, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, ...). Chaque enfant devra posséder un nombre de masque suffisant pour la journée et prévoir une pochette individuelle (marquée au nom de l'enfant) pour le stocker lorsqu'il n'est plus utilisé (cantine par exemple).
- Prise de température de votre enfant chaque matin à la maison. **Nous vous demandons de prendre la température tous les jours de votre enfant avant de venir à l'école.** Si celui-ci présente une température égale ou supérieure à 38° C ou des symptômes (toux, éternuement, essoufflement, fatigue, trouble digestif, etc.), Il conviendra de ne pas scolariser votre enfant et de prendre un avis médical afin d'éliminer un risque de maladie ;
- Lavage des mains avant de venir à l'école ;
- Vêtements adaptés et propres : l'enfant devra porter des vêtements qu'il pourra enlever et mettre lui-même sans l'aide d'un adulte afin d'éviter les contacts.

3) Arrivée et départ des enfants

Afin de limiter le rassemblement des parents devant l'école, il n'est pas recommandé de stationner plus que le temps nécessaire, à la dépose et la récupération de vos enfants, sur les parkings de l'école. Le port du masque est obligatoire dans un rayon de 25 mètres autour de l'école.

Voici l'organisation prévue pour éviter les rassemblements de masse à l'intérieur et à l'extérieur de l'école :

- Les classes rentreront et sortiront par différentes entrées de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h40. L'accueil des élèves de l'école maternelle se fera par les portes extérieures dans les cours selon le plan proposé. Dans le cadre du Plan Vigipirate « renforcé », aucun accompagnateur ne pourra entrer dans l'établissement. Le matin, les enfants seront accueillis au portail par une ATSEM ou un enseignant et le soir, ils seront raccompagnés par une ATSEM ou un enseignant.
- Les enseignants et autres adultes de l'équipe éducative seront aux différentes entrées. Un nettoyage au gel hydro-alcoolique sera réalisé.
- Un nouveau lavage des mains se fera à l'entrée en classe.

Vous trouverez ci-dessous le plan des accès et des lieux de stationnement en fonction des classes dans lesquelles sont scolarisés vos enfants.

Accès aux classes



4) Déroulement de la classe et circulation pendant le temps scolaire

- Les classes ont été aménagées de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Un lavage des mains sera effectué avant le début de la classe et avant de sortir de la classe, avant et après les récréations, avant et après les passages aux toilettes ;
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est condamné ;
- La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est proscrite ;
- Les classes seront aérées avant la classe, pendant le temps de la récréation des enfants, pendant la pause méridienne ;
- Tous les WC seront utilisés par groupe de classe.

5) Récréation

Un lavage des mains sera réalisé à la sortie en récréation et au retour en classe.

Le brassage des élèves étant limité, les enfants sortiront en récréation de manière échelonnée.

6) Repas de midi

La pause méridienne est de 11h30 à 13h40.

La désinfection des mains sera réalisée à l'entrée et à la sortie de la cantine.

La capacité du restaurant scolaire est désormais limitée afin de respecter des règles de distanciation entre les élèves. Le nombre par service, variera afin de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants inscrits. Deux services maximums seront mis en place. Une désinfection des tables et une aération de 15 mn seront effectuées après chaque service, ce qui a pour conséquence le décalage de la fin de pause méridienne.

7) Garderie du matin et du soir

Les temps de garderie seront assurés aux horaires habituels en appliquant les gestes barrières de l'entrée de l'établissement. Les mêmes conditions sanitaires s'appliquent que durant le temps scolaire.

8) Hygiène des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Le personnel communal réalise le nettoyage conformément au mode opératoire de nettoyage et de désinfection du Groupe Scolaire élaboré par la Municipalité.

Devant chaque local, un planning est affiché pour la traçabilité quotidienne du nettoyage.

9) Suspicion de maladie chez un enfant

Si un élève montre des symptômes ou de la fièvre, l'établissement :

- Fera porter un masque FFP 2 à l'enfant ;
- Les parents seront informés afin de venir récupérer dans les plus brefs délais leur enfant ;
- L'élève sera isolé en dehors de la classe sous surveillance d'un adulte (soit le Directeur d'école, soit un agent communal) en attendant ses parents dans le bureau de Direction. Il y aura une désinfection des différents lieux.

10) Numéros de téléphones utiles pour les parents

École primaire de la Chapelle de la Tour :

04 74 97 33 42 (maternelle et garderie)

04 74 18 50 69 (élémentaire)

Email : ce.0382604z@ac-grenoble.fr

Service de santé scolaire :

Centre Médico-Scolaire

3 bis place Thévenon

38110 LA TOUR DU PIN

Tél : 04 74 97 22 33

Fax : 04 74 97 22 33

Email : cms38-latour@ac-grenoble.fr

Plus d'information : <http://www.ac-grenoble.fr/dsden38/pid38364/sante-des-eleves.html>

Mairie de la Chapelle de la tour : 04 74 97 15 91

Le numéro national pour vos questions



Cette plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un poste fixe en France) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19.

Attention : la plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des premiers signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux) restez chez vous et appelez votre médecin. Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le 15 ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre.

Pensez également à joindre votre médecin traitant qui pourra répondre à vos interrogations

Structure d'urgences de proximité disposant d'un service d'urgence pédiatrique :

Centre Hospitalier de Bourgoin Jallieu : 04 69 15 73 08

Centre Hospitalier de Voiron : 04 76 67 14 16

En cas d'urgence :



Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

L'équipe municipale

L'équipe enseignante

Les délégués de parents d'élèves

Coupon à remettre à son enseignant le jour de la rentrée :

Je soussigné.....responsable de l'enfant.....en classe de ; certifie avoir pris connaissance du nouveau protocole et s'engage à prendre sa température tous les matins avant de venir à l'école.

Date et signature des parents